

# SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1886.

## Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1887.

*(Voir les nos 104, IX, session de 1885-1886, et 20, session de 1886-1887, de la Chambre des Représentants, et 12, session de 1886-1887, du Sénat.)*

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président ; le Baron DE CONINCK DE MERCKEM, Vice-Président ; BRACQ, le Comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, CAULIER, DETHUIN, le Comte DE LOOZ CORSWAREM, le Comte DE RENESSE BREIDBACH et le Comte DE BUISSERET DE BLARENGHIEN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Ainsi que le constate le rapport fait à la Chambre des Représentants par la section centrale, l'effectif moyen de 48,203 hommes et 8,974 chevaux porté au budget de la guerre pour l'exercice 1887 est le même que celui du budget amendé de 1886.

Les chiffres n'ont également pas varié, soit :

|   |                   |
|---|-------------------|
| Dépenses ordinaires et permanentes . . . . .      | 45,484,100        |
| Dépenses extraordinaires et temporaires . . . . . | 140,000           |
| Total . . . . .                                   | <u>45,624,100</u> |

Un membre fait observer que, lors du rappel des classes de milice à la suite des derniers événements, il a fallu un temps relativement considérable pour que les hommes se trouvent sous les armes.

Il serait à désirer que le Gouvernement, dont l'initiative n'a rien laissé à désirer, mit en œuvre tous les moyens dont il peut disposer afin d'arriver à une concentration plus prompte encore.

D'autre part, la Commission se plaît à rendre hommage au zèle patriotique dont ont fait preuve les miliciens, non seulement en rejoignant leur régiment sur le premier appel, mais encore en remplissant dignement leur devoir.

La question de l'armement a été l'objet de diverses observations :

Un membre a fait observer que malgré plusieurs vœux émis, soit à la Chambre, soit au Sénat, nos soldats ne possèdent encore que des armes imparfaites et peu en rapport avec les divers perfectionnements introduits dans les armées étrangères.

( 2 )

La Belgique, sous ce rapport, ne devrait point se laisser distancer par les autres nations.

Les chiffres du Budget du Ministère de la Guerre tels qu'ils sont présentés pour l'exercice 1887 ont été votés par les membres de la Commission moins une voix.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous en proposer l'adoption.

*Le Rapporteur,*

Comte BUISSERET DE BLARENTHIEN.

*Le Président,*

J. VAN SCHOOR.